



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien au sport destiné aux citoyens en situation de handicap

Question écrite n° 34512

Texte de la question

Mme Caroline Janvier interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur les mesures visant à accompagner les clubs de sport adapté et handisport dans le cadre de la crise sanitaire de l'année 2020. Elle salue la décision du Gouvernement d'avoir permis aux personnes en situation de handicap de poursuivre leur pratique sportive. Néanmoins, nombre de sections adaptées au handicap au sein des clubs de sport sont touchées par une diminution importante du nombre de licenciés depuis le début de la crise sanitaire, en raison des appréhensions des sportifs, de leurs proches ou encore des établissements d'accueil à les exposer à des échanges réguliers en club à l'heure où le taux de contagion de la covid-19 est encore élevé. Ainsi, la Fédération handisport indique avoir perdu un licencié sur cinq en l'espace d'un an, soit deux fois plus que les autres fédérations olympiques françaises. Elle attire ainsi son attention sur l'importance d'une politique volontariste dans le domaine, notamment en ce qui concerne la pérennisation des emplois sportifs « handicap », au vu de la valeur ajoutée réelle du sport pour ces citoyens en termes tant physiques que psychologiques.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État a apporté une réponse forte au secteur du sport dans ses différentes composantes en y consacrant plus de 3,5 Mds€. Le ministère chargé des sports est attentif aux problématiques du secteur et un document recensant les différentes mesures de soutien est disponible sur le site du ministère : <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/plan-de-relance-nouvelles-mesures-de-soutien-pour-le-sport>. Le Pass Sport vise à favoriser le retour des licenciés dans les clubs à la rentrée 2021, avec une enveloppe de 100 M€. Ce dispositif va s'accompagner d'une importante campagne de communication afin d'encourager le retour des jeunes dans les structures sportives, notamment pour les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de zone rurale. Ce dispositif s'adressera notamment à plus de 213 000 personnes dont les mineurs à partir de 6 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et à ceux de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) jusqu'à 20 ans. La politique volontariste portera en outre sur la création de 5 000 missions supplémentaires de service civique consacrées au sport au bénéfice des jeunes jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Janvier](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34512

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8611

Réponse publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7434